



# La rentrée scolaire 2025

## Dossier de presse

Fribourg, le 22 août 2025

,

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC**  
**Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BKAD**



# Introduction

---

Lors de cette rentrée scolaire 2025/26, 49'291 élèves prendront place sur les bancs de l'école fribourgeoise.

L'école obligatoire commence le jeudi 28 août, sauf pour les communes lacoises de Kerzers, Fräschels-Ried dont le calendrier est proche de celui du canton de Berne. Elles vivront leur rentrée le lundi 25 août déjà.

Les élèves de l'enseignement secondaire du deuxième degré S2 (collèges, écoles de commerce à plein temps et école de culture générale) retourneront en classe le 28 août, à l'exception des élèves du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) qui auront débuté l'année scolaire le 21 août déjà.

Au niveau de l'école obligatoire peu de variations concernant les moyennes d'élèves par classe en comparaison avec l'année précédente: soit 18,4 (18,5) pour l'école enfantine et 19 (19) pour l'école primaire. Au cycle d'orientation, la moyenne varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de 12 (12,81) élèves pour une classe à exigences de base, de 21,1 (21,5) élèves pour une classe générale et de 22,5 (22,7) élèves pour une classe prégymnasiale.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été un peu moins élevées en 2025 qu'en 2024: 351 postes mis au concours (516 en 2024) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2, l'effectif total du corps enseignant se monte à 3588,68 EPT, soit une augmentation de 54,7 EPT depuis la dernière rentrée scolaire (49,15 EPT en 2024).

# Table des matières

---

<b>Principales nouveautés de la rentrée scolaire</b>	<b>4</b>
<b>1. Législation</b>	<b>5</b>
1.1 Modification de la loi et du règlement sur les bourses et les prêts d'études	5
1.2 Modification de la loi scolaire relatif à la reprise cantonale du financement et la gestion du parc informatique de l'école obligatoire (1H-11H) – ENEO	5
<b>2. Scolarité obligatoire</b>	<b>6</b>
2.1 L'apprentissage précoce commence dans la vie quotidienne – Une rentrée scolaire réussie	6
2.2 Brochures concernant les relations école - parents aux comportements violents	6
2.3 Centre d'intervention précoce intensive (IPI): un concept pour faciliter l'entrée en scolarité de la première volée d'élèves ayant passé deux ans au Centre	6
2.4 L'école inclusive: formation au co-enseignement pour les enseignant-e-s spécialisé-e-s francophones	7
2.5 Le KIT éducatif WM 2026	7
2.6 Bilan de l'implémentation du LP 21	8
2.7 Rapport concernant la faisabilité d'une filière bilingue de la 1H à 8H	8
<b>3. Les projets</b>	<b>9</b>
3.1 Le projet 11 – 11 – 11	9
3.2 On joue?! un atelier de sensibilisation pour la sortie au théâtre pour les élèves de 9H	9
3.3 Suite donnée à l'enquête sur le temps de travail des enseignant-e-s	9
<b>4. Post-obligatoire</b>	<b>11</b>
4.1 Le projet Matu27	11
4.2 Maturité spécialisée santé/sciences expérimentales	11
4.3 Les écoles du post-obligatoire obtiennent la certification de Swiss Olympic pour leur programme de promotion du sport et de la formation artistique (SAF)	12
4.4 Stage de 6 à 7 semaines en 1H et 2H pour les élèves de maturité spécialisée pédagogique: un projet pilote	12
4.5 Ouverture de la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation à l'Université de Fribourg	12
<b>5. Thèmes transversaux</b>	<b>13</b>
5.1 Education numérique à l'école obligatoire et au post obligatoire	13
5.2 Education au développement durable: ensemble pour une école durable	14
5.3 Amok: une sensibilisation des directions d'école, le nouveau cartable de crise	15
<b>Faits et chiffres</b>	<b>16</b>

---

# **Principales nouveautés de la rentrée scolaire**

---

# 1. Législation

## 1.1 Modification de la loi et du règlement sur les bourses et les prêts d'études

La révision de la loi sur les bourses et les prêts d'études du 14 février 2008 (LBPE, RSF 44.1) a fait suite à l'acceptation par le Grand Conseil d'une motion demandant que les personnes admises à titre provisoire (permis F sans statut de réfugié) et les personnes à protéger (permis S), en particulier les personnes de nationalité ukrainienne, puissent bénéficier de bourses d'études. Cette révision permet aussi l'adaptation des forfaits d'entretien et de logement appliqués dans le calcul des bourses qui dataient de presque 20 ans.

Les bourses d'études, qui n'avaient pas connu d'amélioration depuis la rentrée 2011 et l'augmentation du montant des bourses maximales, verront, à partir de la rentrée 2025, des améliorations conséquentes, en particulier grâce à l'adaptation des forfaits. Ainsi, à l'adaptation progressive des forfaits devisée à quelque 4 millions de francs, s'ajoutera, pour un coût annuel supplémentaire de 1.5 million de francs, l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des personnes à protéger dans les bénéficiaires des bourses.

Le Conseil d'Etat a profité de cette modification légale pour soumettre au Grand Conseil d'autres adaptations de la LBPE. Il s'agissait principalement de:

- L'élargissement de la notion de subsidiarité aux concubin-e-s avec enfants en commun (modification de l'art. 6, al. 1 et de l'art. 12, al. 1, let. b et al. 3 LBPE) qui est une mesure du PAFE;
- La collaboration et l'échange d'informations entre le Service des subsides de formation et les autorités cantonales et communales (introduction dans la LBPE d'un nouvel article 14b).

## 1.2 Modification de la loi scolaire relatif à la reprise cantonale du financement et la gestion du parc informatique de l'école obligatoire (1H-11H) – ENEO

Le projet ENEO, équipement numérique pour l'école obligatoire, a été adopté par le Grand Conseil le 23 mai dernier. En résumé:

- Le financement des équipements numériques des élèves reste à la charge des communes.
- Le financement des équipements numériques du personnel enseignant et administratif cantonal des écoles (directions d'école, travailleurs sociaux) sera désormais à la charge du canton.
- Le parc informatique des écoles (élèves et personnel cantonal des écoles) sera géré par un dispositif de gestion centralisée, organisé et financé par le canton.
- Le support informatique de proximité des écoles sera renforcé, grâce au déploiement de responsables informatiques par bassin de CO, couvrant également les besoins écoles primaires.

En raison de la procédure en cours dans le cadre du plan d'assainissement des finances de l'Etat, il est envisagé un report de la mise en œuvre du projet. Il devrait débuter en janvier 2026 et se poursuivre sur 5 années minimum. Des informations sur la planification seront communiquées ultérieurement.

## 2. Scolarité obligatoire

### 2.1 L'apprentissage précoce commence dans la vie quotidienne – Une rentrée scolaire réussie

Les enfants apprennent dès leur naissance, pas seulement lorsqu'ils entrent à l'école. Un nouveau dépliant en 8 langues montre que les activités quotidiennes telles que jouer, bricoler ou s'habiller favorisent le développement de compétences importantes. Il invite les parents à encourager leurs enfants dès leur plus jeune âge et ceci sans grand effort. Des expériences telles que l'équilibre, le jeu avec d'autres enfants ou les conversations simples facilitent le début de la scolarité. La diffusion du dépliant est prévue en collaboration avec les communes.

[Le dépliant est disponible sur le site web de la DFAC.](#) Il sera également publié sur les sites web des écoles. L'objectif est d'accompagner et de soutenir les élèves dans leur transition vers l'école.

### 2.2 Brochures concernant les relations école - parents aux comportements violents

La collaboration école-parents est essentielle au maintien d'un climat scolaire positif et au succès de la scolarité des élèves. Parfois pourtant, et de plus en plus fréquemment depuis quelques années, cette collaboration école-parents dérape. Des comportements problématiques qui peuvent avoir un fort impact sur la santé des enseignant-e-s concernés et/ou le moral de toute l'équipe éducative d'une école sont signalés par les écoles. Un sondage réalisé dans l'ensemble du canton recense 220 situations qui sont confirmées par les résultats de l'audit du SEnOF: 12% des répondant-e-s au questionnaire ad hoc (env. 250 personnes) se disent victimes ou témoin de harcèlement au travail. Parmi ces 12%, la moitié (env. 125 personnes) incrimine des parents. La DFAC a élaboré deux brochures, l'une pour rappeler aux enseignant-e-s et aux directions d'école leurs droits et les limites qui peuvent être posées aux parents dont le comportement est problématique et la deuxième pour informer les parents de l'importance d'une collaboration de qualité et des possibilités qui existent pour régler un conflit de façon appropriée.

*Les brochures seront disponibles dans le courant de l'automne.*

### 2.3 Centre d'intervention précoce intensive (IPI): un concept pour faciliter l'entrée en scolarité de la première volée d'élèves ayant passé deux ans au Centre

Cela fait deux ans que le Centre d'intervention précoce intensive pour les enfants âgés de 24 à 36 mois présentant un trouble du spectre de l'autisme a ouvert ses portes. Cinq enfants ont commencé leur prise en charge en août 2023. Après deux ans de suivi, ils entreront en scolarité à la rentrée 2025/26, soit dans l'école obligatoire, soit dans une institution de pédagogie spécialisée. Afin de préparer les professionnels des établissements scolaires qui accueilleront ces enfants, un groupe de travail bilingue, composé de spécialistes du Centre IPI, d'Autisme Fribourg et du SESAM, ainsi que de deux directions d'écoles primaires, a été mis sur pied. Un concept à l'intention des responsables des établissements scolaires, détaillant les procédures d'orientation en fonction du type d'établissement, ordinaire ou spécialisé a été mis, tout comme des outils spécifiques, à disposition des écoles.

*Un bilan des deux premières années d'activités du Centre sera réalisé et présenté aux médias au début de l'année 2026. Une invitation suivra.*

---

## **2.4 L'école inclusive: formation au co-enseignement pour les enseignant-e-s spécialisé-e-s francophones**

---

Depuis 2019, les enseignant-e-s spécialisé-e-s assurant les soutiens intégratifs travaillent au sein d'un ou plusieurs établissements scolaires et font donc pleinement partie de l'équipe pédagogique. C'est également le cas des enseignant-e-s qui assurent un soutien en français aux élèves allophones (enseignant-e-s FLS). Au-delà du soutien individualisé aux élèves, ces enseignant-e-s sont des personnes-ressources pour leurs collègues enseignant-e-s titulaires. Dans cette nouvelle approche, des binômes se constituent dans des classes (lorsqu'un regroupement des unités le permet) pour intervenir en co-enseignement. Afin de valoriser cette modalité, le SEnOF et le SESAM ont organisé conjointement des journées de formation sur cette thématique, avec l'opportunité d'entendre le Prof Philippe Tremblay, expert reconnu de cette pratique, et de mettre les établissements et leur direction en réflexions.

*Les médias ont été invités à échanger avec le prof. Philippe Tremblay, le 21 août à 17h15 à l'issue de la première journée de formation.*

## **2.5 Le KIT éducatif WM 2026**

---

Ce kit éducatif a pour objectif d'immerger les élèves dans l'univers du hockey sur glace, en explorant toute sa richesse et sa diversité. Conçu dans le cadre de l'Association Fribourg2026, il comprend différentes perspectives et s'intègre aux diverses matières enseignées à l'école, permettant ainsi une découverte dynamique et interdisciplinaire. Un groupe de travail composé de spécialistes et d'expert-e-s issus de différents niveaux scolaires et disciplines a été constitué à cet effet par le Service cantonal du sport (SSpo). Ils et elles ont élaboré des leçons d'enseignement pour les différents cycles et branches scolaires permettant aux élèves d'aborder et de vivre le thème dans une perspective globale correspondant aux plans d'études.

Le «kit éducatif» contient des unités de cours de 45 ou 90 minutes prêtes à l'emploi. Elles ne nécessitent aucune infrastructure spécifique et peuvent donc être mises en œuvre par toutes les écoles, toutes les classes et tous les enseignants. Il existe des leçons pour les niveaux primaire, secondaire I et secondaire II, dans les branches suivantes: développement durable, histoire, mathématique / Sciences naturelles es techniques / Biologie / Chimie, musique, sport, langues / Santé, AC&M ainsi que Economie / Droit

Plus des informations: [Kit éducatif | Etat de Fribourg](#)

## **2.6 Bilan de l'implémentation du LP 21**

---

La mise en œuvre du LP 21 a été évaluée par le DOA. Diverses parties prenantes ont été interrogées sur l'introduction du LP 21. [Six rapports partiels et un rapport de synthèse](#) sont disponibles.

Dans l'ensemble, les résultats de l'évaluation indiquent que le processus de mise en œuvre a été couronné de succès. Avec l'introduction du LP 21, l'accent a été mis pendant plusieurs années sur un enseignement axé sur les compétences dans le cadre du développement scolaire. Le processus de mise en œuvre a reçu des retours très positifs dans leur grande majorité et a donné un nouvel élan au développement de l'enseignement dans les écoles de la partie germanophone du canton.

L'évaluation a mis en évidence des points forts et quelques axes d'amélioration. Les recommandations qui en ont été tirées constituent la base de la planification des mesures. La mise en œuvre des mesures décidées se fera progressivement à partir de l'année scolaire 2025/26. Trois catégories de mesures ont été définies:

- **Mesures prioritaires:** «Recueillir les commentaires (feedback) des élèves sur la qualité de l'enseignement» est la mesure que toutes les écoles 1H-11H mettront en œuvre au cours des prochaines années. La collecte systématique de commentaires sur son propre enseignement est une base efficace pour le développement de l'enseignement.
- **Mesures spécifiques aux écoles:** Les écoles décident, sur la base de leurs propres résultats, des mesures qu'elles mettront en œuvre dans le domaine de l'enseignement de qualité axé sur les compétences au cours des prochaines années.
- **Autres mesures:** Une à deux fois par an, les parents sont informés des thèmes centraux par la direction de l'école au moyen d'une lettre intitulée «DOA-ElternNews» (Actualités DOA pour les parents). Des formations continues et du matériel de soutien sont proposés aux enseignants en fonction des besoins.

Le développement continu d'un enseignement de qualité axé sur les compétences reste la préoccupation centrale du DOA. La gestion de la qualité est actuellement développée en collaboration avec les directions des écoles et sera mise en œuvre de manière systématique à partir de l'année scolaire 2026/27.

## **2.7 Rapport concernant la faisabilité d'une filière bilingue de la 1H à 8H**

---

Le concept visant à introduire deux filières bilingues 3H-8H à partir de l'année scolaire 2026/27 dans les écoles primaires germanophones et francophones Vignettaz à Fribourg, ainsi que le cadre réglementaire correspondant a été présenté le 5 juin 2025 aux services de l'enseignement et à la Conseillère d'Etat. Ce concept s'appuie sur les deux classes bilingues 1H/2H existantes et prévoit une extension progressive et la création de classes bilingues à partir de la 3H jusqu'à la formation d'une filière bilingue 1H-8H, en tenant compte des réalités respectives des écoles germanophone et francophone. Quelques clarifications sont en cours et nécessaires avant que l'autorisation définitive pour la mise en œuvre progressive du projet à partir de l'année scolaire 2026/27 puisse être accordée. Ces prochains mois seront consacrés à la planification fine de l'organisation à mettre en place en août 2026. Le projet prévoit l'introduction progressive de classes bilingues à deux niveaux dans la section germanophone et une filière de classe bilingue à un niveau dans la partie francophone. Le temps de déploiement complet de la filière prendrait en principe 6 ans.

# 3. Les projets

## 3.1 Le projet 11 – 11 – 11

Ce projet est initié par Madame la Conseillère d'Etat, tenant compte entre autres de ses contacts avec des associations de parents d'élèves. Il vise à mieux connaître l'état d'esprit des jeunes au sortir de leur scolarité obligatoire, enrichissant ainsi la réflexion sur les évolutions futures de l'école. Durant l'automne 2025, filles et garçons des classes de 11H, francophones et germanophones, réfléchiront à leur situation d'élèves, notamment à l'aune de la loi scolaire adoptée il y a 11 ans (2014). Parallèlement, 11 thèmes d'approfondissement leur seront soumis. Le 23 janvier 2026, ces activités déboucheront, à l'Hôtel Cantonal de Fribourg, sur une délégation d'élèves représentant chaque école du cycle d'orientation. Il y aura divers échanges entre eux et des représentant-e-s du monde politique. Les élèves participeront à une séance calquée sur un plenum du Grand Conseil.

*Le projet sera présenté en détail lors d'une conférence de presse prévue le 10 septembre 2025 à 9h30. L'invitation suivra.*

## 3.2 On joue?! un atelier de sensibilisation pour la sortie au théâtre pour les élèves de 9H

Durant l'année scolaire 2024/25, les élèves de 9H du Cycle d'orientation de Jolimont ont participé à un projet pilote de sensibilisation à la sortie au théâtre, imaginé et animé par la Cie Boréale. Conçu en réponse à des retours d'expérience parfois délicats liés au comportement des jeunes en salle de spectacle, cet atelier immersif propose une approche vivante et engageante. À travers des extraits de pièces, des jeux de rôle et une plongée dans les coulisses du métier de comédienne et comédien, les élèves explorent les codes du théâtre tout en développant leur curiosité et leur sens de l'écoute. L'objectif ? Permettre à chaque élève, quels que soient ses repères culturels, de vivre une expérience collective à la fois enrichissante, respectueuse et ouverte sur le monde des arts vivants.

Fort du succès de cette phase pilote, l'atelier sera étendu dès la rentrée scolaire 2025/26 à quelque 120 classes de 9H à travers tout le canton, sur le premier semestre.

Clip de présentation du projet: [Lien YouTube](#)

*Les médias intéressés à suivre une classe dans ce parcours, de l'atelier à la sortie au théâtre, durant le mois de novembre. Une invitation sera envoyée en temps utiles avec plusieurs propositions de visites.*

## 3.3 Suite donnée à l'enquête sur le temps de travail des enseignant-e-s

Proposée durant l'année 2023, [l'enquête fribourgeoise sur le temps de travail des enseignant-e-s](#) a connu un vif intérêt avec un taux de participation de 85%. L'enquête avait pour objectif de générer une photographie de la situation actuelle de la profession d'enseignant-e en ce qui concerne les heures de travail, les tâches à effectuer et la charge de travail qui en découle, afin de réviser le règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC). Si les enseignant-e-s s'étaient dit, d'une manière générale, très satisfait-e-s de leur métier, il était convenu que plusieurs dimensions, dont l'organisation du travail pour les temps partiels, devaient faire l'objet d'une analyse qualitative approfondie.

---

**Ecole obligatoire:** deux demi-journées d'échanges avec les associations syndicales ont été nécessaires pour préciser le cadre des analyses qualitatives qu'il convenait de faire. Le 11 juin 2025, la DFAC a été en mesure de confier formellement à un groupe de pilotage composé de représentant-e-s des services concernés et des associations professionnelles, voire d'expert-e-s externes en cas de besoin, la mission de constituer trois groupes de travail et de faire procéder à des analyses qualitatives dans les trois domaines suivants:

- Charge administrative et mandat de l'enseignant-e
- Ecole à visée inclusive
- Organisation de l'école et des ressources humaines

Un rapport présentant l'analyse conduite par les trois groupes de travail ainsi que le rapport final du groupe de pilotage comprenant des propositions, y compris celles qui nécessiteraient une modification du RPens sont attendus au plus tard en juin 2026.

**Pour le post-obligatoire,** la DFAC a aussi été en mesure de donner formellement un mandat à un groupe de travail comprenant le Service S2, la Conférence des directrices et directeurs d'écoles ainsi que les associations professionnelles. Il a pour mission de réaliser une analyse qualitative dans les quatre domaines suivants:

- Gestion des temps partiels
- Examiner le soutien aux personnes en début de carrière
- Spécificités de l'enseignement au S2
- Charge administrative

Un rapport final comprenant des propositions, y compris celles qui nécessiteraient une modification du RPens est attendu au plus tard en juin 2026.

# 4. Post-obligatoire

## 4.1 Le projet Matu27

[Le projet cantonal Matu2027](#) concrétise au niveau cantonal les dispositions révisées de l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité (ORM) et du Règlement de reconnaissance des certificats de maturité (RRM) ainsi que le plan d'études cadre (PEC) révisé. Les directives fédérales et intercantoniales constituent une occasion bienvenue de repenser fondamentalement la formation gymnasiale et de la réévaluer à la lumière des défis actuels et futurs. Le canton de Fribourg saisit cette chance en souhaitant profiler la formation gymnasiale de manière concise et tournée vers l'avenir. Il s'agit ainsi de renforcer le bilinguisme et les compétences transversales ainsi que les formats d'enseignement et d'apprentissage qui les favorisent, en plus de l'enseignement classique des matières.

Au cours de la première phase du projet, une quarantaine d'enseignants de toutes les disciplines et de tous les gymnases du canton ont travaillé dans différents groupes de travail. Leur tâche consistait à examiner de manière critique les pratiques pédagogiques à la lumière des objectifs du projet, à recueillir de nouvelles idées et à les évaluer. Il en est ressorti [un rapport d'impulsion](#) qui contient les idées directrices et l'orientation future de la maturité fribourgeoise. Ce rapport propose des approches pédagogiques innovantes, des concepts théoriques et des exemples illustrant la manière dont les idées proposées peuvent être mises en pratique.

La phase II du projet débutera avec l'année scolaire 2025/26. Au niveau cantonal, des groupes de travail clarifieront les questions et les conditions préalables, notamment en ce qui concerne la grille horaire et les plans d'études cantonaux. Les propositions concrètes concernant la grille horaire et les options spécifiques seront mises en consultation dans le domaine de la formation à l'automne 2025. Grâce au rapport d'impulsion très complet, les collèges peuvent déjà commencer à réfléchir à la mise en œuvre des objectifs du projet Matu2027 dans leur propre école.

## 4.2 Maturité spécialisée santé/sciences expérimentales

Dans le canton de Fribourg, les maturités spécialisées sont aujourd'hui proposées dans trois domaines professionnels: santé, travail social et pédagogie. Le règlement de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) concernant la reconnaissance des diplômes délivrés par les écoles de culture générale permet d'étendre le domaine professionnel «santé» à «santé/sciences expérimentales».

Le canton de Fribourg a saisi l'occasion offerte par la révision du règlement sur la formation en école de culture générale pour élargir le domaine professionnel. Le certificat de maturité spécialisée santé/sciences expérimentales sera introduit à partir de l'année scolaire 2026/27. Il sera désormais possible d'accéder aux études dans les hautes écoles spécialisées dans le domaine de la chimie et des sciences de la vie, et donc également à la Haute école d'ingénierie et d'architecture (HEIA-FR). La maturité spécialisée s'adresse aux élèves qui s'intéressent aux sciences expérimentales et à l'utilisation d'appareils techniques. La maturité spécialisée est délivrée après trois ans de formation dans le domaine de la santé/sciences expérimentales, un module d'introduction à la HEIA-FR, un stage professionnel et un travail de maturité spécialisée. L'offre s'adresse en particulier aux jeunes qui souhaitent travailler dans le domaine de la santé sans s'intéresser aux soins cliniques.

---

#### **4.3 Les écoles du post-obligatoire obtiennent la certification de Swiss Olympic pour leur programme de promotion du sport et de la formation artistique (SAF)**

---

Les quatre collèges fribourgeois St-Michel, Ste-Croix, Gambach, le collège du Sud et l'école de culture générale de Fribourg ont obtenu le label Swiss Olympic Partner School décerné par l'organisation faîtière du sport suisse. Ce certificat, valable deux ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2025, renforce la position et l'attractivité de ces écoles pour les jeunes sportifs qui souhaitent concilier formation et sport de haut niveau. En outre, le label «Swiss Olympic Label School» garantit que les élèves doués en sport atteignent le même niveau scolaire que leurs camarades de classe et ne subissent aucune restriction dans le choix de leur orientation scolaire ou professionnelle.

Au cours de l'année scolaire 2025/26, 264 jeunes bénéficieront du programme et seront soutenus par les coordinateurs scolaires SAF. Ce nombre ne cesse d'augmenter. La certification récompense les efforts constants déployés pour offrir aux jeunes athlètes de haut niveau de notre canton des structures de formation adaptées à la pratique de leur sport.

*Une rencontre avec des jeunes sportifs et la coordination du programme SAF sera organisée dans la première quinzaine d'octobre. Une invitation suivra en temps utile.*

---

#### **4.4 Stage de 6 à 7 semaines en 1H et 2H pour les élèves de maturité spécialisée pédagogie: un projet pilote**

---

Après l'obtention du certificat de culture générale en troisième année, l'année de maturité professionnelle devait apporter une dimension pratique à la formation théorique. Dans le canton de Fribourg, le nouveau plan d'études introduit en 2020 a rendu la formation générale dans le domaine de la pédagogie plus spécifique à la profession. Il manquait toutefois une partie pratique pendant cette année de formation.

Au cours de l'année scolaire 2025/26, un stage sera introduit en collaboration avec les deux services de l'enseignement obligatoire pour la maturité spécialisée en pédagogie. Ce projet pilote, auquel participent l'Ecole de culture générale de Fribourg, le Collège du Sud et le Gymnase intercantonal de la Broye, permettra aux élèves de plusieurs classes d'effectuer un stage de six à sept semaines dans des classes primaires 1H-2H du canton. En tenant compte des besoins sur place, un stage à plein temps débutera au début de l'année scolaire et pourra être suivi de journées isolées.

---

#### **4.5 Ouverture de la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation à l'Université de Fribourg**

---

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, la Haute Ecole pédagogique Fribourg est intégrée dans l'Université de Fribourg. Cela se concrétise par l'ouverture de la nouvelle Faculté des sciences de l'éducation et de la formation, qui comprend le Département de formation à l'enseignement, le Département de pédagogie spécialisée et le Département des sciences de l'éducation. Les étudiants et étudiantes en formation à l'enseignement pour le degré primaire débuteront en septembre leur cursus au sein de cette nouvelle Faculté.

*Une conférence de presse a été organisée le 20 août 2025 à ce sujet.*

# 5. Thèmes transversaux

## 5.1 Éducation numérique à l'école obligatoire et au postobligatoire:

- Déploiement du volet éducation numérique des plans d'études: le point sur les formations, les personnes ressources

Durant l'année scolaire 2024/25, environ 700 enseignants et enseignantes ont été formés au PER EdNum, rejoignant ainsi leurs collègues de la précédente volée. Ainsi près de la moitié du corps enseignant est prêt à mettre en œuvre le nouveau plan d'études. L'effort se poursuit et durant cette année scolaire 2025/26 un second groupe de formateurs et formatrices en Education numérique va entrer en fonction pour former les autres enseignants et enseignantes du primaire et entamer la formation du personnel des écoles du CO. La mise en œuvre du PER EdNum se fait donc dans les classes du cycle 1 et le corps enseignant peut s'appuyer sur des documents cadres, des moyens d'enseignement ainsi que sur les personnes ressources (PR) présentes dans plus de la moitié des établissements. D'ici la rentrée 2027, la totalité des écoles obligatoires disposeront d'au moins une PR accompagnant le corps enseignant dans l'intégration du numérique.

- Les vidéos EdNum contre les clichés

L'enseignement du numérique à l'école obligatoire soulève de nombreuses questions et inquiétudes. Ces craintes sont souvent basées sur de fausses représentations de ce qu'est vraiment l'éducation numérique. Loin d'une classe transformée en forêt d'écran, d'enseignant-e-s remplacés par des machines ou de la disparition des livres et des crayons, l'éducation numérique vise à préparer les élèves à devenir des citoyens responsables et critiques dans un monde de plus en plus connecté. Pour donner aux parents et à la population fribourgeoise une image réaliste de l'éducation numérique à Fribourg, la DFAC a donné la parole aux spécialistes du terrain. À travers cette série de vidéos d'information, le canton de Fribourg met en lumière l'importance d'un usage réfléchi du numérique. L'école a un rôle essentiel à jouer dans l'accompagnement des enfants face aux défis et opportunités du numérique. Pour cela, elle s'appuie sur des enseignant-e-s formé-e-s, des programmes pédagogiques réfléchis et des approches adaptées à chaque âge.

Les vidéos sont disponibles sur le site web du Centre Fritic:

<https://www.fr.ch/fritic/un-eclairage-sur-le-education-numerique>.

- Développement de l'école et transition numérique (DiWa) dans les écoles obligatoires germanophones – ensemble sur la même voie:

La transition vers une culture du numérique s'accompagne de profonds changements qui touchent notre société et l'école. Les élèves doivent trouver leurs repères dans une société de plus en plus complexe et être en mesure de la façonner de manière autonome. La transformation numérique initie des processus de développement profonds à tous les niveaux, de la conception des cours à l'organisation scolaire, et ne peut être considérée indépendamment du développement scolaire et de la qualité. Afin que le programme modulaire «Médias et informatique» puisse être ancré efficacement et durablement en tant que base centrale, les processus de développement et de qualité des écoles doivent être orientés de manière ciblée vers cet objectif pendant plusieurs années. Un outil d'auto-évaluation aide les écoles germanophones à évaluer leur situation globale actuelle dans le contexte de la transformation numérique. Sur la base des résultats de cette évaluation, une discussion d'évaluation a lieu, au cours de laquelle des objectifs de développement sont formulés conjointement pour approfondir le travail. Ce processus est étroitement accompagné par des spécialistes des médias et de l'informatique (MIA Di DOA). Les écoles disposent pour cela d'outils ciblés, de

---

ressources pratiques et d'impulsions supplémentaires. Les premières expériences issues de la collaboration avec différentes écoles pilotes montrent que cette approche fait ses preuves dans la pratique.

➤ Cadre de référence pour les compétences numériques au S2

Afin d'obtenir une compréhension commune des compétences numériques concrètes et pratiques nécessaires au quotidien des enseignant-e-s, un cadre de référence bilingue a été élaboré pour les écoles du degré secondaire supérieur de Fribourg dans le cadre d'un projet impliquant les personnes ressources en informatique.

Ce cadre de référence offre une vue d'ensemble complète des compétences numériques concrètes et pratiques nécessaires dans le quotidien professionnel d'un enseignant. Il sert de guide pour l'auto-évaluation et la clarification des besoins en formation continue et est divisé en trois profils: connaissances de base, avancées et expertes. Il est à la disposition des enseignant-e-s sur le portail Friportail S2. En complément, des ressources et des tutoriels du centre de compétences Fritic sont mis à disposition sous forme de liens pour fournir des explications et permettre la formation continue.

Afin de faciliter l'auto-évaluation des compétences numériques individuelles, une application a été développée en collaboration avec Fritic. Elle sera introduite et testée par les directions d'écoles au cours de la prochaine année scolaire dans le cadre d'un projet en cours.

Les personnes ressources en informatique proposeront des formations continues ciblées sur des domaines de compétences spécifiques ou sur des compétences individuelles du cadre de référence.

## 5.2 Education au développement durable: ensemble pour une école durable

---

Le développement des compétences dans le domaine de l'éducation au développement durable reste une préoccupation centrale de la DFAC. Elle continue de s'engager à ancrer et à mettre en œuvre l'EDD dans les écoles par des mesures ciblées, conformément aux programmes scolaires.

Un guide pratique ainsi que des accompagnateurs et des accompagnatrices sont à la disposition des écoles pour les aider. Au cours de l'année scolaire 2025/26, des écoles pilotes sélectionnées testeront des outils adaptés à une école fribourgeoise durable. Parallèlement, un pool de ressources en constante expansion sera mis à disposition sur le site web de la DFAC afin d'orienter les écoles et les personnes intéressées. Ces supports fournissent non seulement des idées pour l'enseignement et la gestion des écoles, mais favorisent également un fonctionnement durable des écoles ainsi que la cohésion sociale et, par conséquent, la paix au sens large.

La troisième semaine fribourgeoise du climat, qui se tiendra en mai 2026, constituera un temps fort de l'année scolaire. Après avoir attiré environ 10 000 élèves ces dernières années, le thème de la **consommation** suscitera certainement l'intérêt de nombreuses écoles. Il ne s'agit pas de pointer du doigt, mais de permettre aux élèves de prendre conscience des multiples effets des activités telles que jouer, *s'habiller* ou *réparer* sur l'homme et la nature, et d'en tirer eux-mêmes des décisions durables. Des solutions individuelles et collectives sont comparées: *Quelle influence les élèves ont-ils sur l'achat de vêtements ou de jouets? Quelle est la responsabilité des fabricants? Et quel est le rôle de la politique?*

### **5.3 Amok: une sensibilisation des directions d'école, le nouveau cartable de crise**

---

Le concept **AMOK**, qui désigne une attaque ou une menace contre une collectivité, a été mis à jour afin de renforcer la sécurité dans les écoles, les institutions publiques et tous les lieux accueillant du public. Dans ce contexte, la Police cantonale a organisé ce printemps des séances d'information pour les directions d'école. D'ici au mois d'octobre, elles seront étendues à l'ensemble du personnel des écoles.

Dans le canton de Fribourg, le personnel et les élèves (dès la 9H) sont sensibilisés par la Police cantonale afin de savoir comment réagir en cas d'attaque AMOK. Chaque école mettra également à jour son **Cartable de crise** (en version numérique), afin que la Police cantonale et les Sapeurs-pompiers puissent **accéder rapidement** aux plans des bâtiments, au concept d'évacuation incendie et aux contacts de la cellule de crise de l'établissement.

En 2024, la police cantonale fribourgeoise a pris contact avec la DFAC pour l'informer d'un changement de philosophie concernant le comportement à adopter en cas d'attaque dans une école («AMOK») et la manière de communiquer à ce sujet. Auparavant, le dispositif, mis en place depuis l'année scolaire 2012/13 dans les écoles du post-obligatoire, devait rester confidentiel. Désormais, chaque personne, y compris les élèves, doit être informée et en mesure d'agir pour sauver sa vie. Les comportements à adopter en cas d'attaque (s'enfuir, se barricader/se cacher, alerter et, en dernier recours, résister) sont maintenant à disposition de tout le monde ([AMOK – Comment réagir en cas d'attaque en milieu scolaire et public | Etat de Fribourg](#)).

La présentation par la police cantonale de ce nouveau concept a déjà eu lieu dans plusieurs écoles. La sensibilisation à cette thématique se poursuit afin que les directions de tous les établissements scolaires soient informées d'ici la fin de l'année 2025. La DFAC a par ailleurs décidé d'actualiser le «cartable de crise» propre à chaque établissement. Ce document indique le comportement à adopter lors de différentes situations de crise (accident, incendie ou AMOK par exemple). Il peut en outre être mis à disposition des forces d'intervention pour qu'elles disposent des coordonnées des responsables de l'école et d'informations sur les bâtiments notamment.

*Il sera possible pour les médias d'assister à une présentation en français et en allemand destinée aux enseignant-e-s le 3 septembre en début d'après-midi. Une invitation suivra.*

# Table des matières

---

<b>Faits et chiffres</b>	<b>16</b>
<b>1. Situation de l'emploi dans l'enseignement</b>	<b>19</b>
1.1 Ecole enfantine et primaire 1H-8H (cycle 1 et cycle 2)	19
1.2 Cycle d'orientation (cycle 3)	19
1.3 Ecoles du secondaire supérieur	19
1.4 IS-Academia: une plate-forme pour faciliter l'organisation des remplacements	19
<b>2. Evolution du nombre de classes et d'élèves</b>	<b>20</b>
2.1 Ecole enfantine, Ecole primaire, Cycle d'orientation	20
2.2 Tableau récapitulatif: nombre d'élèves et de classes pour la scolarité obligatoire	21
2.3 Enseignement spécialisé	21
2.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	22
2.5 Sports/Arts et Formation	22
2.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton	23
<b>3. Ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée scolaire 2025/26</b>	<b>24</b>
3.1 Ecoles enfantines 1-2H	24
3.2 Ecoles primaires 3-8H	25
3.3 Cycles d'orientation 9-11H	26

---

## Faits et chiffres

---

# Introduction

---

Dans les effectifs que nous présentons dans ce dossier, nous distinguons les élèves physiques et les élèves «légaux». Si les élèves physiques correspondent aux individus, les effectifs légaux permettent de rendre compte des élèves qui sont au bénéfice de mesures d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (MAR) et qui, dans notre canton, comptent pour trois. Cette mesure profite non seulement à l'élève concerné mais aussi à la classe qu'il fréquente. C'est l'effectif légal qui détermine l'ouverture ou la fermeture des classes.

Compte tenu des cercles scolaires dans lesquels on compte moins d'élèves et de ceux où, au contraire, on en dénombre plus, ce sont 24,5 (+13,8) classes qui seront ouvertes pour répondre aux besoins des cycles 1 et 2 (54,7 classes ouvrent et 30,2 classes ferment) ainsi que 7,25 (+10,25) classes supplémentaires au cycle 3.

Les écoles du degré secondaire supérieur comptent 3,5 classes en plus (dont 1,5 au Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne).

Au niveau de l'école obligatoire peu de variations concernant les moyennes d'élèves par classe en comparaison avec l'année précédente: soit 18,45 (18,5) pour l'école enfantine et 19 (19,06) pour l'école primaire. Au cycle d'orientation, la moyenne d'élèves par classe varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de 12,07 (12,81) élèves pour une classe à exigences de base, de 21,11 (21,53) élèves pour une classe générale et de 22,49 (22,74) élèves pour une classe prégymnasiale.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été un peu moins élevées en 2025 qu'en 2024: 351 postes mis au concours (516 en 2024) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2, l'effectif total du corps enseignant se monte à 3588,68 EPT, soit une augmentation de 54,7 EPT depuis la dernière rentrée scolaire (49,15 EPT en 2024).

# 1. Situation de l'emploi dans l'enseignement

## 1.1 1H-8H (cycle 1 et cycle 2)

A la suite de démissions, de retraites, d'ouvertures de classes, de changements de postes ou de taux d'activité, 224 postes d'enseignement (135 dans la partie francophone et 89 dans la partie alémanique) ont été mis au concours pour les classes 1H-8H dont environ le 21 % à plein temps. En comparaison, à la même période l'an passé, 379 postes étaient mis au concours (194 dans la partie francophone et 185 dans la partie alémanique) dont le 15 % environ à plein temps. Les difficultés de recrutement persistent dans la partie germanophone pour laquelle certains postes ont dû être mis plus de 2 fois au concours.

## 1.2 Cycle d'orientation (cycle 3)

127 postes ont été mis au concours (81 dans la partie francophone et 46 dans la partie alémanique) pour environ 36 EPT pour la partie francophone, respectivement 23 EPT pour la partie alémanique. L'an passé, 137 avaient été mis au concours (119 dans la partie francophone et 18 dans la partie alémanique) pour 65 EPT. Des difficultés de recrutement, principalement dans les domaines des langues, de l'économie familiale et de la musique ont été relevées.

## 1.3 Ecoles du secondaire supérieur

31 (20) postes ont été mis au concours pour un total de 16,95 EPT (9,75). On ne relève pas de difficulté de recrutement dans ce degré d'enseignement.

## 1.4 IS-Academia: une plateforme pour faciliter l'organisation des remplacements

IS-Academia (ISA) est une plateforme électronique mise en place par la DFAC en juin 2019 afin de faciliter la tâche des directions d'écoles lors du recrutement d'enseignant-e-s pour des remplacements de courte ou de longue durée. Depuis août 2024, 863 nouveaux candidats ou nouvelles candidates ont créé leur compte. Actuellement, il y a plus de 4900 personnes inscrites avec des comptes actifs. S'il n'y a pas de restriction lors de l'inscription, les personnes n'ayant pas indiqué d'intérêts d'enseignement sont régulièrement enlevées de la plateforme. Les personnes inscrites sont principalement des enseignant-e-s travaillant à temps partiel, des enseignant-e-s qui ont récemment pris leur retraite et des étudiant-e-s en formation qui seront recrutés. Depuis août 2024, sur les 534 offres de remplacement publiées, 310 ont concerné le niveau primaire soit 58% et 221 le CO. 76% des offres ont concerné la partie francophone du canton. En moyenne, une offre a fait l'objet de 12 candidatures.

## 2. Evolution du nombre de classes et d'élèves lors de la rentrée scolaire

Sont communiquées ici les projections d'effectifs d'élèves faites le 15 mai 2025 et utilisées pour les ouvertures et fermetures de classes.

### 2.1 Ecole enfantine 1H-2H

Au plan cantonal, ce sont quelque **7389** (7477) **élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2025 dans les **400,5** (403) **classes** à l'école enfantine. En tenant compte des élèves avec des mesures d'aide renforcées, on arrive à un total de **7651** (7721) **élèves légaux**. Il y a en moyenne **18,45** (18,50) **élèves physiques par classe**.

	Nombre élèves physiques 2025/26	Nombre élèves physiques 2024/25	+/-	Nombre élèves légaux 2025/26	Nombre élèves légaux 2024/25	+/-	Nombre classes 2025/26	Nombre classes 2024/25	+/-
SEnOF	5654	5748	-94	5824	5910	-86	304,5	308,5	-4,0
DOA	1735	1729	+6	1827	1811	+16	96,0	94,5	+1,5
<b>Total</b>	<b>7389</b>	<b>7477</b>	<b>-88</b>	<b>7651</b>	<b>7721</b>	<b>-70</b>	<b>400,5</b>	<b>403,0</b>	<b>-2,5</b>

### Ecole primaire 3H-8H

Au plan cantonal, ce sont quelque **22 613** (22 235) **élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2025 dans les **1 193,1** (1 166,1) **classes** à l'école primaire. En tenant compte des élèves avec de mesures d'aide renforcées, on arrive à un total de **23 963** (23 531) **élèves légaux**. Il y a en moyenne **18,95** (19,06) **élèves physiques par classe**.

	Nombre élèves physiques 2025/26	Nombre élèves physiques 2024/25	+/-	Nombre élèves légaux 2025/26	Nombre élèves légaux 2024/25	+/-	Nombre classes 2025/26	Nombre classes 2024/25	+/-
SEnOF	17 595	17 277	+318	18 735	18 381	+354	931,0	910,0	+21,0
DOA	5 018	4 958	+60	5 228	5 150	+78	262,1	256,1	+6,0
<b>Total</b>	<b>22 613</b>	<b>22 235</b>	<b>+378</b>	<b>23 963</b>	<b>23 531</b>	<b>+432</b>	<b>1193,1</b>	<b>1161,1</b>	<b>+27,0</b>

## Cycle d'orientation 9H-11H

Au plan cantonal, ce sont quelque **11 530** (11 748) **élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2025 dans les **644,25** (637) **classes** au cycle d'orientation, en tenant compte des élèves avec de mesures d'aide renforcées, on arrive à un total de **12 094** (12 334) **élèves légaux**. La moyenne d'élèves physiques par classe varie selon le type de classe au cycle d'orientation. Elle est de 12,07 (12,81) élèves pour une classe d'exigences de base, de 21,11 (21,53) élèves pour une classe générale et de 22,49 (22,74) élèves pour une classe prégymnasiale.

	<b>Nombre élèves physiques 2025/26</b>	<b>Nombre élèves physiques 2024/25</b>	<b>+/-</b>	<b>Nombre élèves légaux 2025/26</b>	<b>Nombre élèves légaux 2024/25</b>	<b>+/-</b>	<b>Nombre classes 2025/26</b>	<b>Nombre classes 2024/25</b>	<b>+/-</b>
SEnOF	9 029	9 206	-177	9 53	9 742	-209	491,25	488,00	+3,25
DOA	2 501	2 542	-41	2 561	2 592	-31	153,00	149,00	+4,0
<b>Total</b>	<b>11 530</b>	<b>11 748</b>	<b>-218</b>	<b>12 094</b>	<b>12 334</b>	<b>-240</b>	<b>644,25</b>	<b>637,00</b>	<b>+7,25</b>

## 2.2 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour la scolarité obligatoire

	<b>Nombre élèves physiques 2025/26</b>	<b>Nombre élèves physiques 2024/25</b>	<b>+/-</b>	<b>Nombre élèves légaux 2025/26</b>	<b>Nombre élèves légaux 2024/25</b>	<b>+/-</b>	<b>Nombre classes 2025/26</b>	<b>Nombre classes 2024/25</b>	<b>+/-</b>
1-2 <sup>H</sup> SEnOF	5 654	5 748	-94	5 824	5 910	-86	304,5	308,5	-4,00
1-2 <sup>G</sup> DOA	1 735	1 729	+6	1 827	1 811	+16	96	94,5	+1,50
3-8 <sup>H</sup> SEnOF	17 595	17 277	+318	18 735	18 381	+354	931	91,0	+21,00
3-8 <sup>G</sup> DOA	5 018	4 958	+60	5 228	5 150	+78	262,1	256,1	+6,00
9-11 <sup>H</sup> SEnOF	9 029	9 206	-177	9 533	9 742	-209	491,25	488,0	+3,25
9-11 <sup>G</sup> DOA	2 501	2 542	-41	2 561	2 592	-31	153	149,0	+4,00
<b>Total SEnOF</b>	<b>32 278</b>	<b>32 231</b>	<b>+47</b>	<b>34 092</b>	<b>34 033</b>	<b>+59</b>	<b>1 726,75</b>	<b>1 706,5</b>	<b>+20,25</b>
<b>Total DOA</b>	<b>9 254</b>	<b>9 229</b>	<b>+25</b>	<b>9 616</b>	<b>9 553</b>	<b>+63</b>	<b>511,1</b>	<b>499,6</b>	<b>+11,50</b>
<b>Total</b>	<b>41 532</b>	<b>41 460</b>	<b>+72</b>	<b>43 708</b>	<b>43 586</b>	<b>+122</b>	<b>2 237,85</b>	<b>2 206,1</b>	<b>+31,75</b>

## 2.3 Enseignement spécialisé

Les élèves avec des besoins éducatifs particuliers au bénéfice de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) sont en principe scolarisés à l'école ordinaire (solution intégrative). Si cela n'est pas possible, ils sont scolarisés dans l'école spécialisée la mieux adaptée à leurs besoins (solution séparative).

Au plan cantonal, 1154 (1103 en 2024/25) enfants bénéficient de mesures d'intégration à l'école ordinaire. Cette population d'élèves est constituée de 908 (859) élèves francophones et 246 (186) élèves alémaniques, auxquels il convient d'ajouter les élèves pris en charge par les services d'intégration spécialisés qui apportent un soutien à 20 (17) élèves malentendants et sourds francophones, 14 (17) élèves malentendants et sourds germanophones ainsi qu'à 8 (8) élèves malvoyants francophones et 19 (16) élèves malvoyants germanophones.

---

Les dix écoles spécialisées comptent un total de 1138 élèves (1077), dont 968 (911) élèves francophones et 170 (166) élèves alémaniques. Parmi les 1138 élèves, 18 (22) sont domiciliés dans d'autres cantons. De plus, les 5 internats scolaires des écoles spécialisées accueillent 102 (98) enfants dont 13 (15) proviennent d'autres cantons, ce qui représente plus de 14 000 (12 000) nuitées, et plus de 70 enfants bénéficient des offres week-end et vacances pour un total de près de 2000 (2000) nuitées.

De même, 19 (20) élèves fribourgeois sont scolarisés dans des écoles spécialisées hors canton, dont 2 (4) élèves francophones et 17 (16) élèves alémaniques.

Une réponse aux besoins spécifiques de tous les enfants admis en enseignement spécialisé a pu être trouvée. Au terme des travaux de la cellule d'évaluation du SESAM, 555 (519) préavis positifs ont été délivrés, soit 75% (78%) des demandes. Sur les 555 préavis positifs, 393 (376) concernent de nouvelles MAR et 162 (143) des modifications de MAR. Ces dernières peuvent consister en un changement de MAR intégrative vers une MAR séparative et vice versa, ou d'une MAR séparative en classe de langage vers une MAR séparative en classe d'enseignement spécialisé et vice versa.

L'année scolaire 2025/26 compte au total 2292 (2180) élèves avec des besoins éducatifs particuliers, scolarisés dans le canton, soit à l'école ordinaire, soit dans une école spécialisée.

Pour faire face aux besoins de l'enseignement spécialisé et répondre à l'augmentation du nombre de nouveaux élèves, 35,28 (25,00) EPT ont été octroyés par le Conseil d'Etat en juin dernier pour les écoles spécialisées et 7,00 (8,25) EPT pour les élèves intégrés.

## **2.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)**

---

A la rentrée 2025, les écoles du degré secondaire supérieur comptent 289 (285,5 en 2024/25) classes pour 6621 (6498) élèves. Sont également compris dans ces effectifs les 657 (617) élèves fribourgeois fréquentant le Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne.

Le nombre d'élèves en formation gymnasiale est stable (+7). Il augmente pour la formation en école de culture générale (+54) et pour l'école de commerce à plein temps (+49). La passerelle maturité professionnelle/maturité spécialisée – hautes écoles universitaires accueillera 13 élèves de plus qu'en 2024/25.

## **2.5 Sports/Arts et Formation**

---

Pour l'année scolaire 2025/26, 663 (632) demandes ont été reçues et 533 (539) acceptées dont 326 (314) en statut « SAF », 175 (190) en statut « Espoirs » et 32 (35) en « Ecolage hors canton ». Sur ce nombre de

demandes acceptées, 60 (56) concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs. Il est à noter aussi que 4 (3) talents sportifs proviennent d'autres cantons.

Au secondaire I, 204 (218) élèves bénéficient du programme alors qu'ils sont 276 (261) au secondaire II et 42 (56) en formation professionnelle. Des informations complémentaires se trouvent sous:

<https://www.fr.ch/sspo/sport-et-loisirs/sport-de-haut-niveau/saf-sports>

## 2.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton

---

Effectifs physiques	Nombre élèves 2025/26	Nombre élèves 2024/25	+/-	Nombre classes 2025/26	Nombre classes 2024/25	+/-
Ecole enfantines 1H-2H	7 389	7 477	-88	400,50	403,0	-2,50
Ecole primaires 3H-8H	22 613	22 235	+378	1 193,10	1 166,1	+27,00
Cycles d'orientation 9h-11H	11 530	11 748	-218	644,25	637,0	+7,25
Ecole spécialisées	1 138	1 077	+61	166,00	157,0	+9,00
Collèges, école de commerce, ECG	5 964	5 881	+83	259,00	257,0	+2,00
Elèves fribourgeois au GYB	657	617	+40	30,00	28,5	+1,50
<b>Total</b>	<b>49 291</b>	<b>49 035</b>	<b>+256</b>	<b>2 692,85</b>	<b>2 648,6</b>	<b>+44,25</b>

### 3. Ouvertures et fermetures de classe pour la rentrée scolaire 2025/26

#### 3.1 Ecoles enfantines 1H-2H

##### SEnOF

Ouverture de classe	Fermeture de classe	
Belmont-Broye	+ 1	Région de Morat - 1
Grolley - Ponthaux	+ 1	Bois-d'Amont - Ferpicloz - 1
Villars-sur-Glâne Platy	+ 1	Fribourg - Schoenberg - 1
Fribourg - Bourg Neuveville	+ 1	Fribourg - Villa Thérèse - 1
Avry - Matran	+ 1	Granges-Paccot - La Sonnaz - 1
Châtonnaye - Torny	+ 1	Villars-sur-Glâne Les Rochettes - 1
Massonnens - Le Châtelard - Grangettes	+ 1	Gibloux - Corpataux Magnedens Rossens - 1
Siviriez	+ 1	Autigny - Chénens - Cottens - 1
Vuadens	+ 1	Prez - 2
Broc - Botterens	+ 1	Ursy-Montet - 1
Bulle - La Tour-de-Trême	+ 1	Villaz - 1
		Echarlens - Marsens - Sorens - 1
		Sâles - Vaulruz - 1
		Gruyères - Le Pâquier - 1
<b>Total</b>	<b>+ 11,0</b>	<b>Total</b> - 15,0
<b>Total</b>	<b>- 4,0</b>	

##### DOA

Ouverture de classe	Fermeture de classe	
Kerzers	+ 1	Freiburg Au-Schönberg - 1
Bösingen	+ 1	Region Murten - 2
Düdingen	+ 1	Tafers - Heitenried - 1
Flamatt	+ 1	
Schmitten	+ 1	
Giffers – Tentlingen – St. Silvester	+ 0,5	
<b>Total</b>	<b>+ 5,5</b>	<b>Total</b> - 4
<b>Total</b>	<b>+ 1,5</b>	
<b>Total DOA &amp; SEnOF</b>	<b>- 2,5</b>	

### 3.2 Ecoles primaires 3H-8H

---

#### SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Belmont-Broye	+ 1	Fribourg – Jura	- 0,7
Estavayer	+ 1	Fribourg – Péroles	- 0,5
Surpierre - Prévondavaux	+ 1	Givisiez	- 1
Courtion	+ 1	Villars-sur-Glâne Platy	- 1
Fribourg - Vignettaz	+ 1,2	Prez	- 3
Marly Cité	+ 1	Siviriez	- 1
Marly Grand-Pré	+ 1	Vuisternens-devant-Romont	- 1
Bois-d'Amont – Ferpicloz	+ 1	Le Flon – St-Martin FR	- 1
Grolley – Ponthaux	+ 2		
Corminboeuf	+ 2		
Granges-Paccot - La Sonnaz	+ 1		
Villars-sur-Glâne Cormanon	+ 1		
Gibloux - Corpataux Magnedens Rossens	+ 1		
Gibloux - Le Glèbe	+ 1		
Hauterive	+ 1		
Neyruz	+ 1		
Ursy-Montet	+ 1		
Bulle - La Léchère	+ 1		
Echarlens - Marsens - Sorens	+ 1		
La Roche - Pont-la-Ville	+ 1		
Riaz	+ 1		
Broc - Botterens	+ 1		
Bulle - La Tour-de-Trême	+ 1		
La Jagne	+ 1		
Gruyères - Le Pâquier	+ 1		
L'Intyamon	+ 1		
Basse-Veveyse	+ 1		
Châtel-Saint-Denis	+ 1		
<b>Total</b>	<b>+ 30,2</b>	<b>Total</b>	<b>- 9,2</b>
<b>Total</b>	<b>+ 21,0</b>		

#### DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Freiburg Au – Schönberg	+ 1	Flamatt	- 1
Kerzers	+ 1	Schmitten	- 1
Region Murten	+ 2		
Düdingen	+ 2		
Plaffeien – Brünisried – Passelb	+ 1		
Tafers – Heitenried	+ 1		
<b>Total</b>	<b>+ 8,0</b>	<b>Total</b>	<b>- 2</b>
<b>Total</b>	<b>+ 6,0</b>		
<b>Total DOA &amp; SEnOF</b>	<b>+ 27,0</b>		

### 3.3 Cycle d'orientation 9H-11H

---

#### SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
CO Belluard	+ 1,5	CO Bulle	- 0,5
CO Cugy	+ 0,5	CO Domdidier	- 0,75
CO Estavayer	+ 0,25	CO Gibloux	- 0,75
CO Glâne	+ 2,25	CO La Tour-de-Trême	- 1,75
CO Jolimont	+ 1	CO Morat	- 0,75
CO Marly	+ 1	CO Sarine Ouest	- 2
CO Pérrolles	+ 2,75		
CO Riaz	+ 0,25		
CO Veveyse	+ 0,25		
<b>Total</b>	<b>+ 9,75</b>	<b>Total</b>	<b>- 6,5</b>
<b>Total</b>	<b>+ 3,25</b>		

#### DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
DOS Freiburg	+ 1	OS Plaffeien	- 1
OS Wünnewil	+ 1		
OS Gurmels	+ 2		
OS Kerzers	+ 1		
<b>Total</b>	<b>+ 5</b>	<b>Total</b>	<b>- 1</b>
<b>Total</b>	<b>+ 4</b>		
<b>Total DOA &amp; SEnOF</b>	<b>+ 7,25</b>		